

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00310 Numéro SIREN : 448 465 252 Nom ou dénomination : LB LES ROCHES

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 1901

LB LES ROCHES

Le 03 AVR 2019

Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : Angle des rues Henri Dunant et Robert Schumann
56000 VANNES (Morbihan)
448 465 252 RCS VANNES

2019 B 1901

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2016

L'an DEUX MILLE QUINZE,
et le TRENTE ET UN MARS à quinze heures,

Les associés de la société LB LES ROCHES se sont réunis en assemblée générale ordinaire
au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Stéphane LE BIHAN, propriétaire de	555 parts
- Madame Maryse LE BIHAN , propriétaire de	555 parts
- la société SELIMA, propriétaire de	390 parts
soit un total de	1.500 parts

sur les mille cinq cents (1.500) parts composant le capital social.

Monsieur Stéphane LE BIHAN préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité
requis de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2015,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze
jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser,
pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- Rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et des conventions ; affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2015, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2015, s'élevant à 61.238,18 euros, en totalité au compte « AUTRES RESERVES ».

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur Stéphane LE BIHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

863

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Stéphane LE BIHAN s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Madame Maryse LE BIHAN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Maryse LE BIHAN s'étant abstenue pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

codis@ecodisconseils.fr - www.codisconseils.fr

22, rue Jean Jaurès
CS 31906
29219 Brest Cedex 2
Tél. 02 22 24 13 80
Fax 02 22 24 14 15

3 allée de la Grande Egalonne
Bâtiment B
35740 Pacé
Tél. 02 22 24 13 80
Fax 02 22 43 82 00

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 03 AVR 2019

2019 B 1901

SARL LB LES ROCHES

Angle des rues Henri Dunant

56000 VANNES

Plaquette

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Certifié conforme à l'original



Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL LB LES ROCHES relatifs à l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 0 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	450 508
Chiffre d'affaires	2 592 917
Résultat net comptable (Bénéfice)	61 238

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Brest le 18/12/2015

Marie Pierre Omnes
Expert-Comptable



Bernard Trévien
Expert-Comptable



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 303,68	2 303,68		
Fonds commercial	39 700,00		39 700,00	39 700,00
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	154 950,23	117 957,39	36 992,84	44 946,27
Autres immobilisations corporelles	132 957,86	92 616,47	40 341,39	47 591,10
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	30,30		30,30	30,30
Autres immobilisations financières	7 600,00		7 600,00	7 600,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	337 542,07	212 877,54	124 664,53	139 867,67
Stocks				
Marchandises	101 964,00		101 964,00	95 847,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	21 018,86		21 018,86	9 050,41
Fournisseurs débiteurs	10 000,30		10 000,30	7 399,26
Personnel	64,80		64,80	
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 124,00		17 124,00	6 741,50
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 859,14		7 859,14	13 221,33
Autres créances	2 800,00		2 800,00	4 704,80
Divers				
Disponibilités	160 501,07		160 501,07	161 895,31
Charges constatées d'avance	4 511,08		4 511,08	12 276,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	325 843,25		325 843,25	311 136,12
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	663 385,32	212 877,54	450 507,78	451 003,79

Bilan

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	15 000,00	15 000,00
Réserve légale	1 500,00	1 500,00
Autres réserves	116 241,34	9 981,54
Résultat de l'exercice	61 238,18	106 259,80
TOTAL CAPITAUX PROPRES	193 979,52	132 741,34
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires		33,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		33,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 488,52	36 769,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 296,33	163 919,37
Personnel	26 032,72	24 147,86
Organismes sociaux	29 936,00	39 364,37
Etat, Impôts sur les bénéfices		35 952,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 880,01	333,33
Autres dettes fiscales et sociales	12 894,68	12 994,81
Dettes fiscales et sociales	70 743,41	112 792,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 748,40
TOTAL DETTES	256 528,26	318 262,45
TOTAL PASSIF	450 507,78	451 003,79

Compte de résultat

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	du 01/07/13 au 30/09/14 15 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	2 568 750,20	2 252 058,28
Production vendue	24 166,84	30 817,98
Autres produits	10 078,75	5 113,52
Total	2 602 995,79	2 287 989,78
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	2 012 790,24	1 787 443,08
Variation de stock (m/ses)	-6 117,00	-24 778,00
Autres achats & charges externes	230 915,30	213 063,74
Total	2 237 588,54	1 975 728,82
MARGE SUR M/SES & MAT	365 407,25	312 260,96
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	20 032,71	21 248,69
Salaires et Traitements	200 303,12	201 284,29
Charges sociales	50 783,95	50 865,89
Amortissements et provisions	16 703,14	5 805,22
Autres charges	2 170,09	2 082,32
Total	289 993,01	281 286,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	75 414,24	30 974,55
Produits financiers	0,19	
Charges financières	784,25	1 753,32
Résultat financier	-784,06	-1 753,32
RÉSULTAT COURANT	74 630,18	29 221,23
Produits exceptionnels	1 374,00	116 369,95
Charges exceptionnelles		560,38
Résultat exceptionnel	1 374,00	115 809,57
Impôts sur les bénéfices	14 766,00	38 771,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 238,18	106 259,80

Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	du 01/07/13 au 30/09/14 15 mois
Ventes de marchandises	2 568 750,20	2 252 058,28
Coût d'achats marchandises vendues	2 006 673,24	1 762 665,08
MARGE COMMERCIALE	562 076,96	489 393,20
Production vendue	24 166,84	30 817,98
MARGE DE PRODUCTION	24 166,84	30 817,98
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	2 592 917,04	2 282 876,26
MARGE BRUTE GLOBALE	586 243,80	520 211,18
Autres achats et charges externes	230 915,30	213 063,74
VALEUR AJOUTEE	355 328,50	307 147,44
Impôts, taxes et verst assimilés	20 032,71	21 248,69
Charges de personnel	251 087,07	252 150,18
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	84 208,72	33 748,57
Reprises s/ charges et Transferts	6 142,33	4 800,12
Autres produits	3 936,42	313,40
Dot. amortissements et provisions	16 703,14	5 805,22
Autres charges	2 170,09	2 082,32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	75 414,24	30 974,55
Produits financiers	0,19	
Charges financières	784,25	1 753,32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	74 630,18	29 221,23
Produits exceptionnels	1 374,00	116 369,95
Charges exceptionnelles		560,38
Résultat exceptionnel	1 374,00	115 809,57
Impôts sur les bénéfices	14 766,00	38 771,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 238,18	106 259,80

S03

Annexes aux comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL LB LES ROCHES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 450 508 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 238 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
12 mois
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 9 638 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	39 700			39 700
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 304			2 304
Immobilisations incorporelles	42 004			42 004
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	154 950			154 950
- Installations générales, agencements aménagements divers	125 098			125 098
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 360	1 500		7 860
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	286 408	1 500		287 908
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30			30
- Prêts et autres immobilisations financières	7 600			7 600
Immobilisations financières	7 630			7 630
ACTIF IMMOBILISE	336 042	1 500		337 542

SLB

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 500		1 500
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 500		1 500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2015
Éléments achetés	39 700
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	39 700

863

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 304			2 304
Immobilisations incorporelles	2 304			2 304
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 004	7 953		117 957
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 560	7 810		88 370
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 307	939		4 246
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	193 871	16 703		210 574
ACTIF IMMOBILISE	196 174	16 703		212 878

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 70 978 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 600		7 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 019	21 019	
Autres	37 848	37 848	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 511	4 511	
Total	70 978	63 378	7 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. à obtenir & av non rec.	6 936
Div-produits à recevoir	2 800
Total	9 736

503

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 256 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 296	145 296		
Dettes fiscales et sociales	70 743	70 743		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	40 489	40 489		
Produits constatés d'avance				
Total	256 528	256 528		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	40 489			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 489 euros.

SVB

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	28 229
Dettes pour congés à payer	19 826
Provisions 13ème mois + vacances	4 695
Charg soc pour congés payés	5 367
Ch soc/prov 13ème mois	2 022
Cotisations exploitant	2 945
Dettes provisionnées congés payés	244
Contribution cfe	3 927
Contribution cvae	1 845
Taxe apprentissage	793
Taxe formation continue	641
Taxes grandes surfaces	5 443
Total	75 976

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Autres charges d'avance	4 511		
Total	4 511		

503

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.